



CRITERES POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE METHODE THERAPEUTIQUE EN REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

1. Avoir terminé la formation :

Avoir suivi les 150 heures de formation selon le programme établi

2. Avoir rendu le travail personnel d'étude de cas

Evaluation : l'étude de cas est évaluée de 0 à 20 (l'étude de cas est validée avec la note minimum de 12/20)

3. S'inscrire et réussir l'examen écrit et pratique :

Peut s'inscrire à l'**examen écrit**, l'étudiant qui aura suivi au moins 90 % de tous les cours (exceptions faites pour les absences dûment justifiées)

Peut s'inscrire à l'**examen pratique**, l'étudiant qui aura suivi au moins 90 % de tous les cours (exceptions faites pour les absences dûment justifiées).

La note finale est composée des résultats de l'étude de cas, examen écrit et pratique.

Evaluation : les examens sont évalués de 0 à 20 (l'étude de cas est validée avec la note minimum de 12/20)

En cas d'échec, un délai maximum de deux ans est accordé pour se représenter sur la base des mêmes critères. Passé ce délai, un entretien d'accompagnement sera demandé et des journées de formation complémentaires pourront être exigées.

4. Avoir effectué le paiement de l'intégralité de la formation

LES CERTIFICATS DE CONNAISSANCES DE BASE EN MEDECINE ACADEMIQUE* ET DE REFLEXOLOGIE PLANTAIRE SONT NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION AUPRES DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES.

*(*exception faite pour les professions donnant droit à une dispense)*